
2014 08 11 Compte rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, José Moulis, Éric Rollandin.

Excusés : Viviane Arickx, Jacques Esparseil, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : M. Francis Dutech

La séance est ouverte à 21h00

1. Remboursement de la caution à l'Ancien locataire du T4

L'ancien locataire a quitté le logement et les locaux ont été rendus en très bon état. La caution peut être remboursée en intégralité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère positivement.

2. Vente des briques foraines

Les travaux de l'ancienne école avaient nécessité le dégagement de carrelages. M. Huc-Duzan s'est porté acquéreur pour 500€ (montant établi par le Conseil Municipal du 16 septembre 2013).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

Mme Darolles quitte la séance

3. Cession de l'ancien tracteur tondeuse

Lors de la dernière réparation de la tondeuse la société Dupuy basée à Lombez a fait une proposition : vente d'une tondeuse neuve pour un montant de 3900 € TTC. Un nouveau tracteur a été acquis. Il est proposé que l'ancien tracteur soit cédé à M. Carcèlès en l'état pour 100€. M. Carcèlès s'engage à gérer bénévolement les espaces verts du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette cession.

Mme Darolles est rappelée.

4. Désignation de deux délégués suppléants pour Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

Lors de la désignation des délégués au SEBCS, les statuts ne prévoyaient pas de suppléants aussi les des deux délégués titulaires Jacques Esparseil et Eric Rollandin ne pouvaient pas être représenté. Deux conseillers municipaux se portent candidats.

Mme Isabelle Bourda et José Moulis sont désignés à l'unanimité.

5. Plan de financement de l'église

Le plan de financement a été validé. Toutefois, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut s'appliquer eu égard aux remarques qui avaient été formulées : assainissement et remise en état des plâtres. Suite à la visite du représentant de l'état une subvention de 40k€ a été demandée.

Le Conseil Municipal valide cette demande.

6. Attribution du logement T4 à un nouveau locataire

L'agence Cester a proposé un nouveau locataire M. Lalaurie et sa compagne. La location est fixée à 690€. La rémunération de l'agence s'élève à 490€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette attribution.

7. Occupation de la salle par des associations à la rentrée 2014-2015

La clique-fanfare maurensoise souhaite organiser des concours de belote le jeudi soir. Cette phase transtoire aura lieu durant les travaux à la salle de Maurens.

Un groupe de danse country recherche une salle pour des répétitions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient sur le principe ces propositions. Une réponse définitive sera donnée suite à la présentation du projet.

8. Proposition d'acquisition de parcelles constructibles

Une famille s'est présentée en Mairie pour acquérir un terrain à bâtir. Le terrain pressenti est communal et est situé à l'est du village, au voisinage immédiat de la maison T4 louée par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour rencontrer l'acquéreur.

9. Point sur les projets : ruelle, escalier

Des devis détaillés seront demandés.

Ce point est ajourné.

Informations et questions diverses

La tempête du 8 août ne semble pas avoir occasionné de dégâts sur les bâtiments communaux. Un arbre est tombé sur la maison de M. Moreau. L'entreprise Carde est venue le dégager. La commune prend en charge les frais.

Le Conseil Municipal décide de couper les arbres afin d'anticiper de futurs dégâts.

Le drapeau Occitan a disparu de l'ornement de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide de le remplacer.

Les monographies de la commune de Noilhan se vendent.

Le Conseil Municipal décide d'en acquérir 40 exemplaires. Ils pourront être offerts.

Concernant le lampadaire abîmé, les expertises sont en cours.

La remise en état sera effectuée lorsque les rapports définitifs seront fournis.

Par tradition la commune de Noilhan offrait des coupes à la société de pétanque de Samatan.

Le Conseil Municipal propose désormais d'attribuer une subvention.

L'assemblée générale du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale GESTES se tiendra le mercredi 10 septembre à 18h30. Le GCSMS GESTES sollicite le prêt de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h40